



Forfait hôtel et suppléments

Par Broceliande

Bonjour
Nous avons séjourné dans un hotel avec un forfait proposé
Forfait escapade 602 ? par personne en chambre terrasse
Donc pour mon mari et moi 602 x2 soit 1208 ? Normal jusque là

Nous avons pris la même chambre et le même forfait pour mon fils et la on nous a demandé 43 euros supplémentaires par nuit car mon fils occupe sa chambre seul. L'hotel ne dispose pas de chambres individuelles

L'hôtelier a t il le droit de me demander ce supplément?
Que dit le droit sur cette question?
D'avance merci pour votre réponse

Par yapasdequoi

Bonjour,
Le droit ne dit rien.
Il faut vérifier que les tarifs sont affichés et les CGV du site si c'est une vente sur internet.

Par AGeorges

Bonsoir,

Le contrat entre les parties est ce qui est déterminant ici. Comme indiqué, la loi n'intervient pas.

Le cas des "Suppléments Single" est très courant, surtout quand le prix de la chambre est donné "par personne". Certains hôtels facturent même un supplément quand la chambre est mono-personne (moins élevé tout de même).

La base est toujours de bien vérifier cela AVANT.

Par Broceliande

Merci pour vos réponses. Le supplément figure aux CGV et nous l'avons payé
"Par contre je trouve cela discriminant par rapport aux personnes seules qui souhaitent séjourner dans un hôtel
Bon week end

Par AGeorges

Hello Forêt de l'Ouest

"Par contre je trouve cela discriminant par rapport aux personnes seules qui souhaitent séjourner dans un hôtel

Discriminant, oui. Les personnes seules sont aussi une perte pour les hôtels qui n'ont que des chambres de deux personnes.

Il y a donc une compensation qui est une sorte de juste milieu (enfin, plutôt en défaveur de l'hôtel).

Il suffit de localiser des hôtels qui ont des chambres d'une personne sans supplément single. Il y en a.